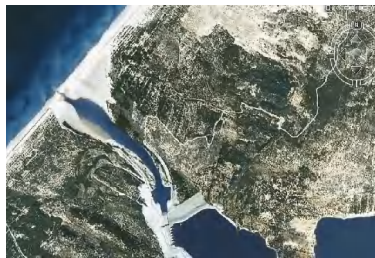


ECHANGES MED INFOS n° 25

Association ECHANGES MEDITERRANEENS pour l'eau, la forêt et le développement.



Spécial Assemblée Générale 2008



Assemblée Générale tenue,
le 8 mai 2008, à SOUSSE.

SOMMAIRE

On trouvera dans le présent numéro :

- » le compte-rendu de l'AG,
- » le compte-rendu du nouveau CA,

et en annexes :

- Le bilan comptable 2007 et le budget prévisionnel 2008,
- La note d'information sur le renouvellement 2008 du CA,
- La liste des participants à l'AG 2008,
- Le détail des pouvoirs donnés par les adhérents.
- Les statuts et le règlement intérieur adoptés en 2005 (rappel).

Ordre du jour de l'Assemblée Générale

1^{ère} partie - statutaire

1. Ouverture de l'Assemblée Générale,
2. Rapport moral du Président,
3. Approbation des comptes 2007
Approbation du projet de budget prévisionnel 2008
4. Rapport sur le fonctionnement de l'association,
5. Renouvellement du conseil d'administration.

2^{ème} partie - informations et perspectives

6. Interventions des délégations sur les perspectives d'action pour 2008 et les années à venir,
7. Questions diverses.

Une assemblée générale constituée d'une petite vingtaine de participants, mais ardente au débat, et critique au regard du conseil d'administration et du bureau, notamment en matière de communication



des membres, à la tribune ou dans la salle.

D.CAIROL T. BAHRI G de MAUPEOU P. FAURÉ N.GHARBI JC COQUET R. GABOUJ J-Y OLLIVIER M.MANI Ph. De QUATREBARBES

Compte rendu de l'Assemblée Générale

1^{ière} PARTIE : questions statutaires

1 - Ouverture du Président

Georges de MAUPEOU

L'assemblée générale 2008 de l'association « Echanges méditerranéens pour l'eau, la forêt et le développement » s'est tenue le 8 mai 2008 à 16 heures 30 dans une des salles de conférence de l'Hôtel ROYAL SALEM à SOUSSE, sous la présidence de son président, Georges de Maupeou.

Membres présents ou représentés : voir liste en annexe.

Le président déclare ouverte l'assemblée générale de l'association et renouvelle tous ses remerciements chaleureux aux représentants de la délégation tunisienne qui ont organisé et accompagné l'association à l'occasion de ces 9^{èmes} Rencontres.

Nous avons eu, ce matin et ces trois derniers jours, des visites à caractère professionnel de très haute qualité, je citerai en particulier quelques points forts :

- Le lac et le parc national de l'Ichkeul avec une écluse pour réguler la salinité de l'eau.

- La pépinière forestière près de Bizerte et les reboisements en pins pignons.
- Le barrage, ancré sur la dune, de Sidi Barrak.
- Une usine de fabrication de bouchons de liège près de Tabarka.
- Un périmètre (arbres fruitiers) près de Sousse irrigué avec des eaux usées traitées.
- Des « Meskats », dispositif traditionnel de collecte d'eaux pluviales pour compléter l'alimentation en eau des oliveraies.

Un grand merci donc à la délégation tunisienne et tout particulièrement à Saad Seddik qui a organisé et coordonné ces rencontres tout en assumant ses nouvelles fonctions de directeur général du Génie rural,

Un salut également à nos amis algériens qui ont contribué à rendre ce voyage profitable pour tous.

IL rappelle l'ordre du jour (*cf. page précédente*), qui avait été envoyé à tous les membres de l'association avec la convocation à cette AG, et propose de le suivre.

2 - Rapport moral du Président



Georges de MAUPEOU.

Le rapport moral écrit n'a pas été envoyé aux membres de l'association avant cette assemblée générale ; le Président en donne lecture en séance.

La dernière assemblée générale qui a été tenue en automne 2007, est assez proche de celle d'aujourd'hui pour que l'énoncé des événements soit court. Par ailleurs, les numéros d'ÉCHANGES MED INFOS, 23 et 24 que chacun a reçu, relatent l'essentiel des activités de ces quelques mois de fin d'année 2007 et début 2008, aussi je ne les reprendrai pas.

Je rappellerai toutefois que cette période fut celle de la préparation de ces 9^{èmes} Rencontres qui nous procure aujourd'hui, le plaisir de se retrouver ensemble pour tenter de mieux se connaître et de mieux se comprendre.

Mais nous devons aussi ne pas passer sous silence un point qui a assombri nos rencontres méditerranéennes, c'est l'absence de nos amis marocains (à l'exception de Abdelaziz Charki qui est venu à titre individuel). Ils avaient prévu de venir avec une délégation significative de 8 personnes mais ils se sont désistés pour des problèmes de santé ou des contraintes d'emploi du temps.

C'est triste pour notre association et nous devons constater que nous avons presque toujours des difficultés pour réussir des échanges sud-sud, alors que les rencontres en France ou en Espagne permettent mieux de réunir des délégations de tous les pays.

Toutefois nos amis marocains nous ont adressé une proposition concrète, conforme à l'assemblée générale de Montpellier du 26 octobre 2007. Ils se proposent d'organiser prochainement à Tanger (Maroc) un séminaire de travail sur le dessalement de l'eau de mer et ses conséquences sur l'agriculture. Je reviendrai dans un instant sur cette proposition constructive qui confirme l'intérêt de nos amis marocains pour Echanges Med.

Dans ce contexte, positif pour certains points et négatif pour d'autres, quel est l'avenir d'Echanges Med ?

Notre association s'appuie sur deux piliers :

- Le développement et le maintien de liens personnels amicaux entre les membres.
- Le professionnalisme des membres de l'association qui font partager leurs expériences dans les domaines de l'eau, de la forêt et du développement.

Ces deux piliers sont, à mon avis, indispensables l'un et l'autre.

L'amitié est à l'origine de la création d'Echanges Med, il y a huit ans. Elle doit être nourrie par des échanges réguliers, voyages et écrits (mails, articles d'Echanges Med Info, etc.).

Le professionnalisme, l'échange sur des thèmes professionnels au cœur de nos métiers, est aussi indispensable et chacun doit y contribuer. Nous avons un outil exceptionnel, le courrier électronique, utilisons-le ! Malheureusement, à mon avis, les échanges de courriers et les articles dans nos publications sont beaucoup trop faibles et sont trop à sens unique du bureau de l'association à Paris vers les pays du sud.

Pour illustrer ce point, je prendrai plusieurs exemples.

D'abord la communication.

Notre collègue Dominique Cairol en dira un mot tout à l'heure et rappellera les difficultés rencontrées pour alimenter en articles et nouvelles notre « Echanges

Med Infos » malgré la mise en place de correspondants pour la communication dans chaque pays.

Echanges Med est une association qui se place hors des contraintes hiérarchiques et administratives. Chacun, y compris les jeunes, peuvent proposer des articles ou de brèves informations.

Par ailleurs, il faut reconnaître que le site internet d'Echanges Med n'est plus tenu à jour, ce qui est très regrettable. La raison est que nous sommes en train de changer de site et, pour cela, sommes en négociation avec l'amicale des ingénieurs du GREF. En effet l'AIGREF travaille actuellement à la mise en place d'un nouveau site, intitulé « Portail GREF », qui sera commun à l'AIGREF, au SNIGREF, à l'AIGGREF à l'amicale des élèves de l'ENGREF et à Echanges Med. Pierre Fauré suit ce dossier qui devrait aboutir prochainement.

Second exemple, le projet d'un séminaire de travail sur « le dessalement de l'eau de mer pour les usages agricoles et l'eau potable et industrielle ». Ce sujet est proposé par nos amis marocains. Ils envisagent de tenir ce séminaire à Tanger en novembre 2008, avec une organisation commune Echanges Med et AIGR du Maroc. C'est une très bonne initiative et j'en remercie nos amis Marocains. Après avoir évoqué ce sujet avec plusieurs d'entre nous, il semble souhaitable que toutes les délégations d'Echanges Med puissent y participer par une présence physique au séminaire, et également en étant associées aux choix des thèmes à aborder et en faisant des propositions d'intervention.

Pour pouvoir mettre en œuvre cette concertation et pour rassembler quelques financements, la date de novembre 2008 semble trop rapprochée et il serait vraisemblablement judicieux de la repousser de quelques mois (avril ou mai 2009 ?). Ce qui m'apparaît le plus important c'est que chaque délégation commence à travailler sur ce sujet et transmette, par mail à la délégation marocaine, ses avis et propositions, avec, bien sûr, copie à toutes les délégations d'Echanges Med. Ce séminaire peut être une action exemplaire qui mobilisera Echanges Med en 2008 et 2009.

Troisième exemple, l'Union pour la Méditerranée, processus qui se prépare actuellement au nord et au sud de la Méditerranée.

Echanges Med peut jouer un rôle, modeste bien sûr mais réel, dans ce processus. L'un des enjeux, celui qui concerne directement Echanges Med, est de faire prendre en compte le développement rural. Les propositions doivent venir des pays du sud et non pas être choisies par l'Europe.

Il serait souhaitable que des propositions remontent de chaque pays du sud représenté dans Echanges Med. Je crois que beaucoup d'entre vous ont des projets de développement rural en attente qui pourraient bénéficier de la nouvelle dynamique apportée par l'Union pour la Méditerranée. Bien sûr, il s'agit de dossiers

officiels qui n'ont pas à recevoir une quelconque approbation d'Echanges Med, mais notre association peut être un réservoir d'idées et un lieu d'échanges, une sorte de « think tank ».

Les idées et propositions des uns et des autres sur le développement rural pourront ainsi être mises en commun.

Et, dernier point que je voulais citer, le fonctionnement courant de l'association.

Depuis son départ à la retraite, il y a un peu plus d'un an, notre secrétaire général, Pierre Fauré, travaille pour Echanges Med tout à fait bénévolement, chez lui, avec son ordinateur personnel. Nous le remercions bien chaleureusement du travail considérable qu'il fait pour Echanges Med.

Nous n'avons pas encore réussi à trouver, parmi les jeunes ingénieurs généraux en activité au Conseil général de l'agriculture, un ou deux volontaires pour assumer les fonctions de secrétaire général de notre association. Nous continuons à rechercher. Je crois que l'un des meilleurs moyens pour faire aboutir ces recherches c'est que les délégations d'Echanges Med soient vivantes et actives, fassent des propositions, répondent aux idées des uns et des autres. Ainsi ce sera plus motivant pour les volontaires qui envisagent de consacrer une partie de leur temps à Echanges Med.

Pour terminer ce rapport moral, je dirai qu'il n'a pas été proposé cette année un lieu pour les prochaines rencontres méditerranéennes en 2009. Des propositions doivent venir des délégations membres d'Echanges Med. Nous pouvons avoir des rencontres semblables à celles des années précédentes ou bien choisir une autre formule. C'est à nous tous de faire preuve d'imagination.

Merci de votre attention, merci encore aux organisateurs des rencontres de Tunisie et, par avance, merci à tous ceux qui par leur propositions feront vivre Echanges Med.

Maintenant, avant de passer la parole à notre trésorier, puis à notre secrétaire général, je sou mets ce rapport moral à votre approbation.

Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité.

3 - Approbations des comptes 2007 et du budget prévisionnel 2008.

Philippe de QUATREBARBES, précise que les tableaux des comptes 2007 et le projet de budget 2008 n'ont pas été adressés à chacun avant le début des 9^{èmes} Rencontres. Il s'est proposé aussitôt de les expliciter et commenter en séance.

Le trésorier de l'association, résume alors les comptes 2007, en soulignant que les ressources (y compris les recettes des Rencontres en Languedoc-Roussillon), s'élèvent à **30 521 €** alors que les emplois atteignent **31 188,68 €**.

Ainsi, il est à noter qu'après un résultat d'exercice 2006 excédentaire de 3 186,30 €, le résultat de l'exercice 2007 est donc déficitaire de -667,68 €. Le budget et les comptes 2007 figurent en annexe.

Le président met aux voix l'approbation des comptes 2007.

Les comptes 2007 sont approuvés à l'unanimité.

Enfin, le trésorier de l'association résume le projet de budget 2008, en soulignant que les prévisions de ressources et d'emplois s'élèvent à **9 870 €** (y compris les prévisions de ressources des 9^{èmes} Rencontres pour 7 000 €). Le budget prévisionnel 2008 figure en annexe.

Le président met aux voix l'approbation du projet de budget prévisionnel 2008.

Le budget prévisionnel 2008 est approuvé à l'unanimité.

En ce qui concerne le montant de la cotisation annuelle (25 euros pour les personnes physiques en 2007), il est mentionné que le montant des cotisations 2008 n'a pas changé.



Paiement des cotisations 2008.

Certains s'en vont, d'autres arrivent ou reviennent !

Que ceux qui n'ont pas encore cotisé à ce jour, règlent vite leur cotisation 2008.....

Nous avons été **78** sur 226 à avoir cotisé en 2006, **61** sur 190 en 2007.

Encore un effort, et tout pourrait aller mieux.



4- Rapport sur le fonctionnement de l'association.

De même que pour le rapport moral du Président, aucune note sur le fonctionnement de l'association n'a été fournie préalablement à cette AG, car les numéros d'ÉCHANGES MED INFOS 23 (Déc. 2007) et 24 (Avril 2008) relatent l'essentiel des activités de l'association pendant la courte période allant de l'AG 2007 (26/10/07) à l'AG 2008 (08/05/08).

**Avec le point suivant de l'ordre du jour,
le débat sur le fonctionnement et la communication a été le point
d'orgue de ce milieu d'après midichaud mais convivial !**

En effet, à l'occasion de ce point concernant le fonctionnement et la communication, il est important de relater que le bureau de l'association a fait l'objet de contestations critiques vives et parfois directes ou de propositions certes intéressantes mais sans suite concrète en matière de « qui fait quoi ».

Ainsi dans ce contexte il est revenu notamment au Président et au Secrétaire général de l'association de faire les rappels nécessaires et de donner des informations de nature à répondre sinon satisfaire les intervenants.

Au titre des rappels,

➤ rappel sur l'évolution du nombre et de la nature des adhérents au sein de l'association et des différentes délégations :

Pierre FAURÉ, le secrétaire général, précise comme d'autres l'ont fait avant lui, que l'association connaît depuis déjà quelques 10 à 12 mois un manque certain de motivations explicites et de propositions concrètes d'animation. Par ailleurs l'association connaît une diminution du nombre de ses adhérents passé de 58 membres en 2000, à 227 en 2006 pour atteindre en 2007 190 adhérents dont 72 pour la délégation française pour 42 cotisants. Il y a donc bien réduction réelle et quelque peu inquiétante du nombre d'adhérents et de cotisants.

👉 Il rappelle donc que l'adhésion à l'association est ouverte, sous réserve de manifester un intérêt régulier et de s'acquitter régulièrement de sa cotisation. En outre, il souligne qu'il est important que chaque délégation et notamment la délégation française, travaille à accroître son nombre d'adhérents en particulier parmi les populations de jeunes collègues.

➤ rappel sur les modes de fonctionnement concernant notamment, le courrier et le poste de secrétaire général :

Tout d'abord, le secrétaire général rappelle que :

- ❖ le fonctionnement de l'association repose sur les réunions de bureau plus ou moins élargies qui se tiennent sur convocation écrite du Président à la fréquence mensuelle, sur deux réunions du Conseil d'administration (dont une au moins est tenue physiquement) et une réunion au moins de l'AG par an. Aussitôt, il souligne que depuis l'AG de Montpellier, les convocations et les comptes rendus de bureau sont habituellement adressés aux membres du bureau et aux Présidents de délégations ainsi qu'aux autres administrateurs.
- ❖ l'acheminement du courrier de la totalité des informations et autres documents se fait dorénavant, par la seule voie électronique. Il ajoute que les rejets non négligeables d'adresses individuelles altèrent la qualité des portés à connaissances.

Par ailleurs, le Président rappelle que,

- ❖ le poste de Secrétaire Général a fait l'objet, à plusieurs occasions, d'appel à candidature sans succès à ce jour. Le poste est toujours ouvert, il incite fortement ceux qui sont intéressés à postuler. Il remercie à nouveau Pierre Fauré du travail très important qu'il fait bénévolement à son domicile personnel depuis qu'il est en retraite.
- ❖ la décision du bureau de créer une cellule de communication dont la responsabilité est confiée à Dominique CAIROL, décision validée en AG de Montpellier a pris forme et vie, D. CAIROL étant invité ultérieurement à en dire quelques mots.

Enfin, le secrétaire général évoque la possibilité, *au-delà des coûts d'investissement et de fonctionnement qu'il faudra discuter le moment venu*, de s'associer au projet « **Portail GREF** » dans un partenariat avec l'association des IGREF (*l'AIGREF étant maître d'ouvrage de ce projet*), en tant que « groupe » ou « sous groupe » pour des tâches de gestion administrative, de gestion d'annuaire et de curriculum vitae, d'événements (Séminaires, Rencontres et Colloque...) et de site de parution des publications et de mise à disposition des photos d'événements importants de l'association.

Le contrat de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre de ce portail ayant été signé, les travaux de construction de ce portail sont en cours. Les bases de données des adhérents de chaque entité (AIGREF, AIG GREF, AE ENGREF, AEM), ont été rentrées sous des formes provisoires ainsi que d'autres données de gestion afin que les premières maquettes de ce portail puissent être testées en fonctionnement et que les gestionnaires bénéficient d'un début d'apprentissage.

Ainsi d'ici la fin de l'automne prochain, la gestion ultérieure de l'association EM, notamment en termes de continuité et d'allègement des tâches de secrétariat, devrait pouvoir en bénéficier et donner par là de meilleurs résultats.

Des précisions sur la cellule communication sont données,

Dominique CAIROL, précise qu'après avoir pris tous les contacts nécessaires les correspondants par pays sont :

- pour l'Algérie : Derradji ZOUINI et Hocine AOUADI
- pour le Liban : à désigner ultérieurement.
- pour le Maroc : Mohammed DAOUDI et Abderrazak IKAMA
- pour la Tunisie : Saad SEDDIK et Maher MANI

Il ajoute que cette liste n'est pas fermée et que tout nouveau volontaire est le bienvenu.

4.3- Les nouvelles coordonnées utiles :

Suite au récent repli des bureaux du CG AAER du 149bis Rue de RENNES (75006), sur le 259, rue de VAUGIRARD (75015), dans le courant de l'été 2007, et au départ en retraite du Secrétaire Général, début mars 2007, vos contacts avec l'association Echanges MED, doivent se faire à l'aide des références ci-après :

Secrétariat général d'Echanges Méditerranéens : CGAAER 251 rue de Vaugirard 75732 PARIS cedex 15

E-mail du secrétaire général : andree-pierre.faure@club-internet.fr

E-mail du trésorier: philippe.de-quatrebarbes@agriculture.gouv.fr

E-mail du président: georges.de_maupeou@cirad.fr

5 - Renouvellement du conseil d'administration

Le Président rappelle qu'un dossier correspondant a été adressé à chaque adhérent avec la convocation à cette assemblée générale et que les administrateurs de l'association sont élus pour trois ans.

Il indique qu'il convient maintenant de désigner douze administrateurs élus en 2005, dont dix postulent pour un nouveau mandat, à savoir :

<u>Algérie</u> Pour 1 poste	Khatim KERRAZ Hocine AOUADI Moussa BENHAMZA Oumessaad TOUBAL	ne s'est pas déclaré candidat préalablement déclaré candidat préalablement déclaré candidature suscitée en séance
<u>Espagne</u> Pour 1 poste	David SOLANO Vice-président.	ne s'est pas déclaré formellement avant l'AG <u>Candidature confirmée par e-mail du 16-06-08</u>
<u>France</u> Pour 4 postes	Jean BEDEL Philippe DE QUATREBARBES Trésorier Pierre FAURÉ Secrétaire Général Jean-Yves OLLIVIER Vice-président Sébastien TREYER	candidat préalablement déclaré candidat préalablement déclaré candidat préalablement déclaré candidat préalablement déclaré candidat préalablement déclaré
<u>Maroc</u> Pour 2 postes	Ahmed EL BOUARI Vice-président Hassan EL MARRHAZ	candidat préalablement déclaré candidat préalablement déclaré
<u>Tunisie</u> Pour 4 postes	AINI Rafik BAHRI Tarek Vice -président BOUFAROUA Mohamed GABBOUJ Rhida GHEDIRA Abdellatif	candidat déclaré en séance candidat préalablement déclaré candidat préalablement déclaré candidat préalablement déclaré candidat préalablement déclaré

Il est procédé aux votes qui sont enregistrés à tour de rôle pour chaque délégation.

En ce qui concerne l'ALGERIE,

l'absence de Derradji ZOUINI parti en cours de Rencontres (le 7 au matin), n'a pas facilité le vote car, Vice-président de la délégation algérienne, il était porteur notamment du « pouvoir » de Moussa BOUHAMZA .

Le choix entre Hocine AOUADI (très connu au sein de l'association mais qui, s'étant inscrit aux Rencontres pour les 7 et 8 mai n'a finalement pas pu venir) et Moussa BOUHAMZA, tous deux préalablement déclarés candidats par écrit, s'avérant difficile pour les représentants assemblés, plusieurs membres ont suscité la candidature spontanée de Mme TOUBAL. Cette dernière ayant accepté, elle a été élue à l'unanimité à main levée.

En ce qui concerne l'ESPAGNE,

le Président propose de reconduire David SOLANO tout en signalant qu'il a eu l'occasion de le rencontrer il ya quelques mois à MONTPELLIER. Lors de leur échange ce dernier lui avait signalé sa surcharge de travail actuelle. Sur question de plusieurs membres, le Président répond qu'il n'a pas reçu toutefois d'acte de candidature de la part de David SOLANO.

La décision de reconduction ayant été prise sous réserve de confirmation écrite de la part de l'intéressé, David SOLANO, interrogé par écrit, a confirmé sa candidature par e-mail du 16-06-08.

En ce qui concerne la FRANCE,

le Président rappelle que 4 postes sont à renouveler pour lesquels les sortants se représentent. Il précise que Jean BEDEL s'est, par écrit préalable, déclaré comme candidat. Après quelques critiques très vives, Jean BEDEL demande à lire une profession de foi préalable au vote, opportunité qui lui est refusée. Le mode de vote à bulletin secret ayant été retenu à la demande générale, il est procédé aux désignations des scrutateurs et dépouilleurs puis au vote dont les résultats ont été les suivants dans les 17 votes exprimés : Philippe De QUATREBARBES et Jean-Yves OLLIVIER : 15 voix, Pierre FAURÉ : 14 voix, Sébastien TREYER : 13 voix, Jean BEDEL : 5 voix.

Sont élus : Philippe De QUATREBARBES, Jean-Yves OLLIVIER, Pierre FAURÉ et Sébastien TREYER.

En ce qui concerne le MAROC,

le Président informe que malgré l'absence de toute représentation marocaine, Othmane LAHLOU, Premier Vice Président, a tenu à préciser quel avait été le vote de la délégation marocaine en faveur de la reconduction des 2 membres sortants Ahmed El BOUARI et Hassan EL MARRHAZ.

Lors d'une réunion interne à la délégation marocaine et d'un vote les 2 membres sortant ont été désignés pour être à nouveau candidats à leur succession. Le président propose le renouvellement d'Ahmed El BOUARI et d'Hassan EL MARRHAZ, et enregistre un accord général de l'assemblée.

En ce qui concerne la TUNISIE,

le Président rappelle que 4 postes sont à renouveler pour lesquels les sortants se représentent. Une candidature spontanée est enregistrée en séance, c'est celle de

AINI Rafik. Après quelques hésitations dans chaque délégation et rapides discussions sur la façon d'aborder le vote, il est décidé de procéder à l'identique des votes déjà faits pour les délégations algérienne et française. Le mode de vote à bulletin secret ayant été aussi retenu à la demande générale, il est procédé aux désignations des scrutateurs et dépouilleurs puis au vote dont les résultats ont été les suivants dans les 17 votes exprimés : AINI Rafik : 15 voix, Mohamed BOUFAOURA et Rhida GABOUJ : 14 voix, Tarek BAHRI : 13 voix, Abdellatif GUEDIRA : 4 voix.

Le nouveau Conseil d'administration avec 2 nouveaux élus



Oumessaad TOUBAL est élue pour le compte de la délégation algérienne →.



← Rafik AINI est de même élu au titre de la délégation tunisienne.

Liste des nouveaux élus

Algérie	Oumessaad TOUBAL
Espagne	David SOLANO
France	Philippe DE QUATREBARBES Pierre FAURÉ Jean-Yves OLLIVIER Sébastien TREYER
Maroc	EI BOUARI Ahmed EL MARRHAZ Hassan
Tunisie	AINI Rafik BAHRI Tarek BOUFAROUA Mohamed GABBOUJ Ridha

Le conseil d'administration étant renouvelé, il lui revient de désigner le nouveau bureau de l'association : voir le compte-rendu ci-après.

2^{ème} PARTIE : informations et perspectives

6 - Perspectives d'action pour 2008 et les années à venir

Le président souhaite que chaque délégation (Algérie, France, Maroc, Tunisie) et, plus généralement, tous les participants à cette assemblée générale donnent leur avis d'une part sur l'idée d'un 2^{ème} séminaire de travail 2008 au Maghreb et d'autre part sur le lieu des neuvièmes rencontres méditerranéennes, l'an prochain (2009). Il rappelle le lieu des précédentes rencontres :

2000 : France	2004 : France (Lozère et Aix en Provence)
2001 : Espagne	2005 : Espagne (Andalousie et Cordoue)
2002 : Tunisie	2006 : Algérie (Annaba et Constantine).
2003 : Maroc	2007 : France (Languedoc-Roussillon et Montpellier)

Bien entendu, la décision du lieu des prochaines rencontres relève de la compétence du conseil d'administration et du bureau et ne peut être décidée maintenant, **mais il apparaît utile que dès maintenant chacun donne ses premières idées.**

La discussion sur le projet de séminaire de 2 jours à l'automne au Maroc, ayant déjà donné lieu à échanges, il est demandé de s'exprimer sur les futures 10^{èmes} Rencontres.

Jean BEDEL propose de les faire dans le Sud marocain avec comme thèmes les aspects socio-économiques et culturels des sociétés oasiennes.

Il est aussitôt énoncé le principe qu'aucune proposition concernant le Maroc ne pouvait être prise en compte si elle n'émanait pas de la délégation elle-même.

Faute d'intervention le Président propose d'en rester là, et incite les délégations à faire des propositions détaillées dans les jours et mois à venir.

7 - Interventions des délégations

Compte tenu de l'heure tardive, et que les deux délégations tunisienne et française, seules à avoir un nombre de membres présents représentatif, se sont déjà largement exprimées lors du colloque et tout au long de cette AG, le président clôt ce point de l'ordre du jour

8 - Questions diverses.

Aucune intervention n'étant demandée et plus aucune question n'étant posée, le président d'Echanges-Med met fin aux travaux de la journée à 19 heures et invite tous les participants au dîner de gala organisé par la délégation tunisienne.

Compte rendu des débats du nouveau Conseil d'Administration

Le conseil d'administration de l'association « Echanges méditerranéens pour l'eau, la forêt et le développement » s'est tenu le 8 mai 2008, à 19 heures, dans la même salle et immédiatement après l'assemblée générale.

Administrateurs présents :

Georges de MAUPEOU, BAHRI Tarek, Jean-Yves OLLIVIER, Pierre FAURÉ, Philippe de QUATREBARBES, Oumessaad TOUBAL, Dominique CAIROL, Rafi AINI, Mohamed BOUFAROUA; Ridha GABOUJ.

A l'unanimité, le conseil d'administration décide de renouveler le précédent bureau, à savoir :

Président : Georges de MAUPEOU
 Premier vice président : Othmane LAHLOU
 Secrétaire général : Pierre FAURÉ
 Trésorier : Philippe de QUATREBARBES
 Vice président Algérie : Derradji ZOUINI
 Vice président Espagne : David SOLANO
 Vice président France : Jean-Yves OLLIVIER
 Vice président Liban : Antoine NAMMOUR
 Vice président Maroc : Ahmed EL BOUARI
 Vice président Tunisie : Tarek BAHRI

Les autres administrateurs sont :

Algérie : Oumessaad TOUBAL ;
 France : André BARBAROUX ; Dominique CAIROL ; Alain GARCIA ; Jean BERNARD et Michel DUCROCQ ; Raymond LOUSSERT ; Sébastien TREYER ;
 Liban : Mohamed SABRA ;
 Maroc : Mohamed DAOUDI ; Hassan EL MAHRAZ ; Abou Bekr Seddik EL GUEDDARI ;
 Tunisie : Rafik AINI, Mohamed BOUFAROUA ; Ridha GABOUJ, Saad SEDDIK

Les trois invités permanents sont : Le vice président du CGAAER (remplace le CGGREF) : Paul VIALLE ; Le directeur général du CEMAGREF : Pascal VINÉ ; Le directeur de l'ENGREF (institut de Agroparistech) : Laurent ROSSO.

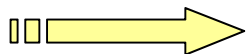
Les fonctions au sein du conseil d'administration ayant ainsi été définies, le président reconduit dans ses fonctions :

- renouvelle ses remerciements à l'ensemble des administrateurs pour la confiance accordée,
- confirme qu'il a bien pris en compte les demandes et les recommandations formulées en assemblée générale et en Conseil d'Administration,
- lève, à 19 heures 10 la séance du conseil d'administration d' « Echanges Med ».

Fait à Sousse, le 08.05.2008

Le Président,


 Georges de MAUPEOU



ANNEXES

- Le bilan comptable 2007 et le budget prévisionnel 2008,
- La note d'information sur le renouvellement 2008 du CA,
- La liste des participants à l'AG,
- Le détail des pouvoirs donnés par les adhérents,
- Les statuts et le règlement intérieur adoptés en 2005 (rappel).

Secrétariat général : CGAAER 251 rue de Vaugirard 75732 PARIS cedex 15
E-mail du secrétaire général : andree-pierre.faure@club-internet.fr
E-mail du trésorier: philippe.de-quatrebarbes@agriculture.gouv.fr
E-mail du président: georges.de_maupeou@cirad.fr

RAPPEL du BUDGET et des COMPTES 2007

ressources		prévisions	résultats	emplois		prévisions	résultats
cotisations personnes physiques		2 000,00 €	1 465,00 €	fonctionnement courant		1 500,00 €	107,12 €
cotisations personnes morales		200,00 €	200,00 €				
Séminaire Paris 13&14 mars 2007				Séminaire Paris 13&14 mars 2007			
	participants	600,00 €	620,00 €			12 500,00 €	12 391,86 €
	FARM	10 000,00 €	10 000,00 €				
8^{èmes} Rencontres Montpellier ::				8^{èmes} Rencontres Montpellier :			
-	participants	22 000,00 €	17 236,00 €	Transports et hébergements		21 300,00 €	18 689,70 €
Prestations	IAMM	1 500,00 €	prise en charge directe de frais	AG et réceptions Montpellier		1 500,00 €	prise en charge directe par l'IAMM
subventions	CIHEAM	1 000,00 €	1 000,00 €	Diffusion - Communication et Promotion - Actions nouvelles		2 000,00 €	
	AIGREF						
	autres						
Totaux		37 300,00 €	30 521,00 €			37 300,00 €	31 188,68 €

Résultat d'exercice (déficit)

- 667,68 €

BUDGET prévisionnel 2008

ressources	prévisions	emplois	prévisions
cotisations personnes physiques	1 400,00 €	fonctionnement courant	450,00 €
cotisations personnes morales	1 400,00 €		
9^{èmes} Rencontres Tunisie		9^{èmes} Rencontres Tunisie :	
participations délégations	7 000,00 €	Hébergements et transports internes	7 000,00 €
		Diner de gala	350,00 €
8èmes rencontres Montpellier			
participation restant à percevoir	70,00 €	provision pour projets et actions	2 070,00 €
Totaux	9 870,00 €		9 870,00 €

Note communiquée en vue de l'Assemblée générale du 8 mai 2008 à SOUSSE Tunisie

Renouvellement du conseil d'administration

Les treize administrateurs suivants ont été élus en 2005 pour trois ans, lors de l'Assemblée Générale de CORDOUE, leurs fonctions cessant en 2008 avec l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007,

Pays	Administrateurs élus ou renouvelés en 2005 (13)
Algérie	KHERRAZ Khatim
Espagne	SOLANO David - Vice Président
France	De QUATREBARBES Philippe - Trésorier FAURÉ Pierre - Secrétaire général OLLIVIER Jean-Yves - Vice Président TREYER Sébastien
Liban	
Maroc	EL AYACHI Ghazi EL BOUARI Ahmed - Vice Président EI MAHRAZ Hassan
Tunisie	BAHRI Tarek - Vice Président BOUFAROUA Mohamed GABBOUJ Ridha GHEDIRA Adellatif

Soit 13 administrateurs à renouveler ou à remplacer, lors de l'A.G. du 8 mai 2008 à SOUSSE, sur les 26 actuellement en fonction, sachant que les élections des nouveaux administrateurs se fait à partir des actes de candidature communiqués préalablement par écrit avant le 01/05/08, ou à partir d'acte de candidature en séance de l'AG.

Rappel :

Les renouvellements de 2006 et 2007 ont concerné les administrateurs suivants, à savoir en résumé et par pays :

Pays	Administrateurs élus ou renouvelés en 2006 (4*)	Administrateurs élus ou renouvelés en 2007 (9)
Algérie		ZOUINI Derradji
Espagne		
France	GARCIA Alain JUILLET de St LAGER Patrice LOUSSERT Raymond	de MAUPEOU Georges André BARBAROUX Dominique CAIROL
Liban		NAMMOUR Antoine SABRA Mohamed
Maroc	LAHLOU Othmane	DAOUDI Mohamed Abou Bekr Seddik EL GUEDDARI
Tunisie		SEDDIK Saad

* sachant que fut votée aussi, à cette occasion, la confirmation des élections de Pierre FAURÉ - Secrétaire général et de Philippe de QUATREBARBES - Trésorier, dont les désignations avaient été adoptées en AG 2005 de CORDOUE, afin d'assurer la continuité de gestion de l'association dès le début de l'exercice 2006.

Liste des participants

à l'Assemblée Générale du 08.05.08, à SOUSSE (Tunisie).

<i>NOM</i>	<i>Lieu de résidence</i>	<i>Fonctions / situations</i>	<i>Adresses électroniques</i>
<i>délégation algérienne</i>			
<i>TOUBAL Oumessaad</i>	<i>ANNABA</i>	<i>Université D'ANNABA - maître assistante en biologie</i>	<i>oumessaad2000@yahoo.fr</i>
<i>délégation française</i>			
<i>BEDEL Jean Gabriel</i>	<i>MONTPELLIER</i>	<i>IG GREF honoraire</i>	<i>jean.bedel@wanadoo.fr</i>
<i>CAIROL Dominique</i>	<i>PARIS -Orsay</i>	<i>IG GREF honoraire</i>	<i>dominique.cairol@hotmail.fr</i>
<i>COQUET Jean-</i>	<i>MARSEILLE</i>	<i>IG GREF honoraire</i>	<i>jeanclaudecoquet@wanadoo.fr</i>
<i>FAURÉ Pierre</i>	<i>PARIS</i>	<i>IG GREF honoraire Secrétaire Général E.M.</i>	<i>andree-pierre.faure@club-internet.fr</i>
<i>de MAUPEOU</i>	<i>MONTPELLIER</i>	<i>IG GREF au CG AAER CIRAD Montpellier Président E.M.</i>	<i>georges.de_maupeou@cirad.fr</i>
<i>OLLIVIER Jean-Yves</i>	<i>MONTPELLIER</i>	<i>IG GREF à la DATAR Montpellier Vice Président E.M.</i>	<i>jean-yves.ollivier@diact.gouv.fr</i>
<i>de QUATREBARBES Philippe</i>	<i>PARIS</i>	<i>IG GREF au CG AAER Paris Trésorier E.M.</i>	<i>philippe.de- quatrebarbes@agriculture.gouv.fr</i>
<i>SOUBEIRAN André</i>	<i>CHARENTON le PONT</i>	<i>IG GREF honoraire</i>	<i>af.soubeiran@wanadoo.fr</i>
<i>TAILLER Michel</i>	<i>PARIS</i>	<i>IG GREF au CG AAER Paris</i>	<i>michel.tailler@agriculture.gouv.fr</i>
<i>délégation tunisienne</i>			
<i>AINI Rafik</i>	<i>TUNIS</i>	<i>SD - DG Forêts</i>	<i>ainirafik@yahoo.fr</i>
<i>BAHRI Tarek</i>	<i>TUNIS</i>	<i>Conseiller Ministre - MEHAT</i>	<i>tarek.bahri@mehat.gov.tn</i>
<i>BOUFAROUA</i>	<i>TUNIS</i>	<i>Dr DG ACTA</i>	<i>mboufaroua@yahoo.fr</i>
<i>JEBALI Ali</i>	<i>TUNIS</i>	<i>DG - EGTH Min Agriculture</i>	<i>bpeh@iresa.agrinet.tn</i>
<i>GABOUJ Rhida</i>	<i>TUNIS</i>	<i>Dr EPER - DG GR</i>	<i>Ri.gabouj@yahoo.fr</i>
<i>GHARBI Najet (Mme)</i>	<i>TUNIS</i>	<i>SD de l'eau - DGR</i>	<i>najet_gharbi@yahoo.fr</i>
<i>MANI Maher</i>	<i>TUNIS</i>	<i>GTZ - INAT</i>	<i>mahmani@gnet.tn</i>
<i>TRABELSI Abderrazek</i>	<i>TUNIS</i>	<i>AFA</i>	<i>abderrazek_afa@yahoo.fr</i>

AG 2008.

**Listes des Pouvoirs donnés
en vue de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration,**

<i>NOM et prénom de l'adhérent donnant pouvoir</i>	<i>NOM et prénom du représentant ayant reçu pouvoir</i>
<u>DELEGATION ALGERIENNE</u>	
BENHAMZA Moussa	ZOUINI Derradji
<u>DELEGATION FRANCAISE</u>	
BERNARD Alain	Secrétaire Général
BENOIT de COGNAC Guy	Secrétaire Général
DERCAS Nicholas (GRECE)	Président
DE SAINT LAGER Patrice	COQUET Jean-Claude
DE MONTGOLFIER Jean	Trésorier
DE VAULX Maurice	Président
LE JEAN Alain	Président
POINTUD André	Secrétaire Général
ROSSIER Emmanuel	Trésorier
SIMON Jean-Jacques	Trésorier
<u>DELEGATION LIBANAISE</u>	
<u>DELEGATION MAROCAINE</u>	
<u>DELEGATION TUNISIENNE</u>	

E C H A N G E S M E D I T E R R A N E E N S

pour l'eau, la forêt et le développement

STATUTS

I - BUT ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION :

Article 1 - Forme et durée :

Il est créé entre les adhérents une association à caractère international régie par la loi 1901, le décret du 16 août 1901 et par les présents statuts. Cette association est constituée à compter du jour de la déclaration faite conformément à la loi de 1901, sans limitation de durée.

Article 2 - Dénomination :

L'association est ainsi dénommée : « Echanges Méditerranéens pour l'Eau, la Forêt et le Développement ».

Elle sera mentionnée sous l'appellation « Echanges Méditerranéens » dans ce qui suit.

Article 3 - Objet :

Echanges Méditerranéens a pour objet le renforcement des liens amicaux entre ses membres, la mise en commun de leurs connaissances et de leur expérience dans les domaines de l'eau, de la forêt et d'une manière générale dans toutes les disciplines qui concourent au développement rural et à la gestion des ressources naturelles, dans les pays du pourtour méditerranéen.

Elle réunit, en particulier, les anciens élèves de l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts et des Ecoles qui l'ont précédée et des personnes de formation équivalente, partageant les mêmes préoccupations.

L'action d'Echanges Méditerranéens consistera notamment à :

- ✓ organiser des entretiens entre ses membres sur les sujets précités plus spécialement au cours de voyages d'études,
- ✓ participer à la promotion de projets particulièrement intéressants et relevant de son domaine d'activité,
- ✓ favoriser les échanges de documentations scientifiques et techniques
- ✓ et d'une manière générale, promouvoir toutes manifestations et activités entrant dans son objet social

En outre, pour ce faire, Echanges Méditerranéens s'organisera en réseau avec des personnes morales qualifiées, qui seront dénommées associées.

Article 4 - Siège social :

Le siège social est fixé au 19 avenue du Maine à Paris XV^{ème}.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision du conseil d'administration sous réserve de ratification par l'assemblée générale.

Article 5 - Membres :

L'association se compose de plusieurs catégories de membres , à savoir :

- ✓ **Membres actifs** : personnes physiques ou morales adhérentes à l'association et ayant acquitté une cotisation annuelle.
- ✓ **Membres donateurs** : personnes physiques ou morales ayant versé des dons ou une cotisation d'une certaine importance, appréciée par le conseil d'administration.
- ✓ **Membres d'honneur** : personnes physiques ou morales ayant rendu des services signalés à l'association. Ce titre décerné par le conseil d'administration confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'assemblée générale sans être tenues de payer une cotisation.
- ✓ **Membres associés** : personnes morales qui peuvent disposer des documents de l'association. Ils peuvent assister aux assemblées générales mais il n'y votent pas et ne sont pas éligibles.

Le conseil d'administration fixe le montant annuel de chaque catégorie de cotisation. Les demandes d'adhésion sont formulées auprès du bureau de l'association. Elles sont acceptées après toutes vérifications appropriées.

Article 6 - Radiation des membres :

La qualité de membre se perd :

1. Par démission écrite au Président du conseil d'administration ;
2. Par radiation prononcée, pour non-paiement de la cotisation ;

3. Par radiation pour motif grave, par le conseil d'administration sur proposition du bureau. Le membre intéressé est préalablement appelé à fournir ses explications au conseil d'administration qui en informe l'assemblée générale qui décide en dernier ressort.

II - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT :

Article 7 - Conseil d'administration :

L'association est administrée par un conseil d'administration dont le nombre des membres, est de trente au plus. Ce nombre peut être modifié par simple délibération de l'assemblée générale. Les membres du conseil d'administration sont élus au scrutin secret, pour trois années et choisis parmi les membres de l'assemblée générale.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif à la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le renouvellement du conseil a lieu par tiers chaque année, les membres sortant sont rééligibles.

Les membres du conseil doivent être majeurs.

Le conseil choisit chaque année, parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- ✓ Un Président
- ✓ Plusieurs Vice-Présidents
- ✓ Un Secrétaire Général, et le cas échéant un ou plusieurs secrétaires généraux adjoints
- ✓ Un Trésorier, et le cas échéant un ou plusieurs trésoriers adjoints

Article 8 - Réunions du Conseil d'Administration :

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres. Une consultation écrite des membres du conseil peut tenir lieu de conseil d'administration ; au demeurant, le conseil doit se réunir physiquement au moins une fois par an.

Le quorum des membres présents ou représentés est de la moitié des membres composant le conseil d'administration. Les membres absents peuvent déléguer leurs pouvoirs à des membres présents, dans la limite de trois pouvoirs par présent.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire Général. Ils sont établis sans blanc, ni rature, sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'Association.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Article 9 - Rémunération des administrateurs :

Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur seront confiées.

Des remboursements de frais sont seuls possibles, selon des modalités fixées par le conseil d'administration. Le rapport financier soumis à l'assemblée générale doit en faire état.

Article 10 - Assemblée générale :

L'assemblée générale de l'Association comprend les membres d'honneur, les membres donateurs et les membres actifs. Les personnes morales, membres de l'Association, s'y font représenter par un seul mandataire.

L'assemblée générale doit se composer du quart au moins des membres en exercice, présents ou représentés

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Un membre peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre ; aucun membre ne peut-être porteur de plus de cinq pouvoirs.

Elle se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est fixé par le conseil d'administration.

Elle entend les rapports sur la gestion du conseil d'administration, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du conseil d'administration. Le vote par correspondance est autorisé.

Le rapport annuel et les comptes sont tenus chaque année à la disposition de tous les membres de l'Association.

Les procès-verbaux des délibérations de l'assemblée générale sont établis et signés comme ceux du conseil d'administration.

Article 11 - Rôle du Président :

Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il assure la gestion du personnel de l'Association avec l'accord du bureau. Il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixées dans le règlement intérieur.

Le Président est en justice. Il peut être, le cas échéant, remplacé par un mandataire désigné par le conseil d'administration.

Article 12 - Règlement intérieur :

Sur proposition du conseil d'administration, un règlement intérieur peut être soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Il fixe les conditions de détails nécessaires à l'application des présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

III - RESSOURCES ANNUELLES ET COMPTABILITE :

Article 13 - Ressources :

Les ressources comprennent :

1. Les cotisations et souscriptions de ses membres ;
2. Les subventions de l'Union Européenne , des Etats, des Régions, des Départements, des Communes et des Etablissements publics ;
3. Les libéralités autorisées au cours de l'exercice ;
4. Le produit des rétributions perçues pour service rendu ;
5. Toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs ou réglementaires en vigueur.

Article 14 - Comptabilité :

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte de résultats, un bilan et des annexes s'il y a lieu.

IV - MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION :

Article 15 - Modification des statuts :

Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale sur la proposition du conseil d'administration ou sur la proposition du dixième des membres dont se compose l'assemblée générale.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modification sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'assemblée au moins trente jours à l'avance.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 16 - Dissolution, dévolution des biens :

L'assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association, et convoquée spécialement à cet effet, dans les conditions prévues à l'Article précédent, doit comprendre, au moins la moitié plus un des membres en exercice, présents ou représentés.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'assemblée est convoquée de nouveau mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaire(s) chargé(s) de la liquidation des biens de l'association. L'actif, s'il y a lieu, est attribué à une ou plusieurs association(s) poursuivant un objectif similaire.

*
* * *

Fait à Paris, le 17 Janvier 2001
Le Président,
J.P. BOURGIN

Statuts modifiés par l'AG du 21 Septembre 2005
Le Président,
Paul BARON

E C H A N G E S M E D I T E R R A N E E N S

pour l'eau, la forêt et le développement

Règlement Intérieur

Article 1 - Objet :

Le présent règlement intérieur, prévu par les articles 11 et 12 des statuts de l'association, fixe les orientations et les attributions du bureau ainsi que de chacun de ses membres.

Article 2 - Attributions du bureau :

Le bureau est notamment chargé de la définition du programme d'activité annuel. Il est responsable de la recherche des financements y afférents.

Le bureau est chargé de la préparation des réunions du Conseil d'Administration, puis de l'application et de la mise en œuvre de ses décisions.

Plus spécialement le bureau, par délégation du Conseil, est compétent pour assurer l'animation, la coordination des membres d'Echanges Méditerranéens réunis ou non en "section" par pays, ainsi que pour étendre ce réseau aux pays méditerranéens non encore membres.

Le bureau peut désigner des délégués chargés d'une mission particulière : délégué aux études et recherches, délégué aux entreprises, délégué aux manifestations, ...etc...

Enfin le cas échéant, le bureau, dans les mêmes conditions, est compétent pour gérer le personnel permanent de l'association (recrutement, rémunération, avancement, licenciement).

Article 3 - Vice-Présidents :

Plusieurs Vice-Présidents sont prévus par l'article 7 des statuts. En principe, il y a au moins autant de Vice-Présidents que de nationalités représentées parmi les membres de l'association qui les proposent parmi eux.

De plus, sur proposition du président, le conseil d'administration peut désigner parmi les administrateurs un premier vice-président qui assiste le président dans la prise en compte des spécificités des diverses nationalités des adhérents. A cette fin, le président et le vice-président seront choisis, l'un parmi les pays de l'Union européenne, l'autre parmi les autres pays.

Article 4 - Attributions individuelles des Vice-Présidents :

Un Vice-Président reçoit délégation du Président lorsque ce dernier est empêché, ou pour des missions particulières.

Un Vice-Président est chargé plus particulièrement des relations avec les Ecoles et Universités des pays du pourtour de la Méditerranée.

Dans chaque pays, un Vice-Président est chargé, outre ses missions particulières éventuelles, d'assurer les liaisons entre le bureau et les membres de l'association de la même nationalité et d'une manière générale avec les autorités de son pays.

Article 5 - Attributions individuelles du Trésorier et des Trésoriers-adjoints :

Le Trésorier veille à l'équilibre financier de l'association.

Le Trésorier est chargé d'établir, ou de faire établir, une fois par an, le compte de résultats, le bilan et les annexes s'il y a lieu, prévus à l'article 14 des statuts. Il tire les conclusions des documents de l'exercice clos et les rapporte devant les différentes instances de l'association (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale).

Il propose les mesures à prendre en fonction des résultats constatés.

Il gère la trésorerie, les mouvements de fonds avec l'étranger et les éventuels placements possibles.

Il peut se faire aider dans sa tâche par un ou plusieurs Trésoriers-adjoints, français ou étrangers, dont il arrête les attributions.

Article 6 - Attributions individuelles du Secrétaire général et des Secrétaires généraux-adjoints :

Le Secrétaire général est chargé de la rédaction des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale, ainsi que de leur transcription, de leur conservation et des éventuelles formalités subséquentes.

Il tient le registre des délégations de pouvoir.

Il tient les archives de l'association.

Il a autorité sur l'éventuel personnel permanent prévu à l'article 2.

Il peut se faire aider dans sa tâche par un ou plusieurs Secrétaires généraux-adjoints, français ou étrangers, dont il arrête les attributions.

Article 7 - Sections régionales :

Dès que trois années consécutives le nombre d'adhérents d'un pays ou d'un groupe de pays aura atteint le chiffre de dix adhérents, ces derniers pourront proposer de créer une section régionale de l'association, la décision finale revenant au conseil d'administration. Pour le fonctionnement administratif et financier de la section, cette section pourra prendre la forme d'une association de droit local ; elle pourra également s'appuyer sur une association locale existante. Dans tous les cas une convention passée entre l'association « échanges méditerranéens » et l'association locale, approuvée par le conseil d'administration, précisera les relations entre les deux associations.

Article 8 - Réunion du conseil d'administration :

Le vice-président du conseil général du GREF, le directeur général du CEMAGREF et le directeur général de l'ENGREF sont invités à participer aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative.

Le président peut y inviter également, avec voix consultative, toute personne dont la participation peut éclairer une question inscrite à l'ordre du jour.

Article 9 - Quorum des réunions du Conseil d'Administration :

Le Président peut ouvrir la séance si le quorum n'est pas atteint : celui-ci ne s'impose que pour les votes.

Article 10 - Engagement des administrateurs :

La candidature au Conseil implique l'adhésion au présent règlement intérieur dont un exemplaire sera remis à chaque administrateur.

L'acceptation de la fonction d'administrateur comporte l'engagement de participer effectivement à l'activité du Conseil d'Administration et d'assister aussi ponctuellement que possible à ses réunions.

Article 11 - Démission d'un administrateur :

Lorsqu'un administrateur décide en cours de mandat de démissionner de sa fonction, il est tenu d'en informer le Président ou le Secrétaire général.

Article 12 - Adoption du règlement intérieur :

Le présent règlement intérieur sera applicable dès son approbation par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale.

Il sera opposable à tous les membres de l'association.

Approuvé par l'Assemblée Générale à Cordoue le 21 septembre 2005

Le Président,

Paul BARON